

ART.1 – DEFINITION

Championnat 25 power dans les catégories suivantes : Catégorie idem Championnat de France 25 Power 2020

ART.2 – CONCURRENTS

Pourront disputer le championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

ART.3 – REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat BFC 25 Power devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : règlement FFM 2020

ART.4 – EPREUVES

Liste des épreuves comptant pour le championnat BFC 25 Power 2020 (voir ART 6)

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2020).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la commission.

ART.5 : FORMULE

Le Championnat de BFC 25 Power 2020 se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au calendrier de la FFM.

ART.6 – CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2020 les courses seront.

Roanne le 21-22/03/ 2020 (42)

Chateau-Gaillard le 11-12/04/2020 (01)

Varennes le 02-03/05/ 2020 (03)

Epreuve BONUS C/C Marchaux le 13-14/06/2020(25)

le Creusot le 20-21/06/ 2020 (71)

Moirans le 19-20/09/2020 (39)

(Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC – Infos – Commission de vitesse).

ART.7 – PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

ART.8 – ENGAGEMENT AU COURSES

Les demandes d'engagement se feront sur engage-sports.com conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve.

Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

ART.9 – ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

Pour l'engagement au Championnat Bourgogne Franche-Comté celui-ci devra se faire au plus tard 15 jours avant la

1^{ère} épreuve à comptabiliser pour le pilote et à retourner chez : Pascal Belin 7 place Pierre Tachon

58640 Varennes Vauzelles. ou Mail : belin.pascal58@orange.f

Cette année la Finale d'Endurance est dissocié de la Finale Vitesse et pour l'équilibre d'épreuves dans le Championnat BFC . Nous mettons en place une épreuve BONUS qui est la Course de Côte de Marchaux qui se déroule le 13-14 Juin 2020. Pour celle-ci un bonus points est mis en place de 10 – 8 – 6 – 4 – 2.(Voir Règlement Chpt. De France Montage). Inscription : AM Du DOUBS Boite Postale 1035 25001 BESANCON CEDEX ou chez Mr CONCHON Guy 6 rue Jules Berthoud 25000 BESANCON Mail : guy.conchon@orange.fr

INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 31 MARS 2020

ART.10 – CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, et avoir leur licence dans celle-ci.

ART.11 – RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Lors de l'assemblée générale. Un trophée ou une récompense sera donné aux 3 premiers de chaque catégorie. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés. **La présence des pilotes est obligatoire**

ART.12– OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

ART.13– PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat **BFC** s'engagent à suivre le présent règlement.

ART.14

La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission vitesse).

ART.1 – DEFINITION

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : Catégories idem Championnat de France 25 Power 2020,

ART.2 – CONCURRENT

Tous les pilotes licenciés compétitions FFM pour l'année en cours pourront y participer.

ART.3 – REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route : Règlement FFM 2020,

ART.4 – EPREUVE

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 Power 2020, (voir ART. 6). La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du Calendrier (sous réserve d'inscription 2020). Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la commission.

ART.5 : FORMULE

Le Championnat Endurance 25 Power 2020 se disputera sur les épreuves inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

ART.6 – CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2020 les courses sont :

Roanne	le 21-22/03/2020 (42)	Chateau-Gaillard	le 11-12/04/2020 (01)
Varennes	le 02-03/05/2020 (03)	Le Creusot	le 20-21/06/ 2020 (71)
Moirans en Montagne	le 19-20/09/2020 (39)	Roanne (Final)	le 10-11/10/2020 (42)

ART.7 – ENGAGEMENT EN COURSE

Les demandes d'engagements se feront sur engage-sports.com conformément au Règlement FFM et au Règlement Particulier de l'épreuve. Chaque Team ou coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles il désire participer. Il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible sur chaque épreuve.

ART.8 – ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour les Team à :

Pascal Belin, 7 place Pierre Tachon - 58640 Varennes Vauzelles. Mail : belin.pascal58@orange.fr

Pour prétendre à être classé, le Responsable de Team ou un des pilotes doit inscrire obligatoirement le TEAM à la Ligue

ART.9 – CLASSEMENT

Pour être classé, les Team doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au Calendrier du Championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche Comté

ART.10 – RECOMPENSE

Les Teams Champions de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Lors de l'assemblée générale. **La présence des 3 pilotes du TEAM est obligatoire.** Seront récompensés seulement les pilotes de la Ligue . Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission Vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART.11– OFFICIEL

La Commission désignera pour l'année un Délégué de son choix et un Suppléant.

ART.12– PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les Team participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent Règlement.

ART.13

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce Règlement, l'application pouvant être immédiate (lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission Vitesse).